

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
10/3/11
DOSSIER N°7145**

**PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA
CFPPA - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en
Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA CFPPA
- AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-10/3/11 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- D'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, au porteur de projet retenu : **1 686,50 euros** à l'ALEFPA ;
- D'autoriser d'imputer le solde de **2 507,06 euros** au financement des frais d'ingénierie du Conseil départemental ;
- De dire que ces dépenses seront imputées aux chapitres 935.32, article 65888 ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à modifier la convention initiale du porteur de projet se voyant accorder des financements supplémentaires et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que ces dépenses seront imputées aux chapitres 935.32, article 65888.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET